

**Contexte :** Les systèmes de production en bâtiment semi-confiné et en plein air sont différents des systèmes d'élevage en confinement ou en claustration, surtout parce que les oiseaux sont plus exposés aux conditions météorologiques et au risque de prédation et de maladies, mais les principes généraux sont les mêmes. Permettre l'accès à l'extérieur peut donner des occasions d'enrichissement environnemental et augmenter l'exercice physique. Les mesures de biosécurité et de lutte antiparasitaire doivent être adaptées pour prendre en compte les sources supplémentaires de contaminants et de maladies. Les procédures ci-dessous complètent les autres sections du PST des ÉDC et doivent être utilisées en même temps qu'elles.

**Objectif :** Garantir aux troupeaux le soin voulu dans les systèmes de production semi-confinée et en plein air.

**Responsables :** Gérant de ferme  
Personnel de la ferme

**Mesures de contrôle**

**Le secteur de production extérieur (Zone d'accès restreint) :**

- Est conçu et géré de façon que la zone soit correctement drainée, y compris les parties situées sous les mangeoires et les abreuvoirs.
- Est géré pour éviter l'accumulation des agents pathogènes qui peuvent causer des maladies.
- Ne contient pas de débris contre les clôtures qui pourraient servir d'habitat aux ravageurs, aux oiseaux et aux animaux sauvages.

**À l'intérieur du secteur de production extérieur (Zone d'accès restreint) :**

- Des abris sont prévus pour que les oiseaux se protègent par mauvais temps.
- On prévoit suffisamment d'ombrages pour abriter tout le troupeau.
- La taille des abris est suffisante pour éviter l'entassement.
- Les oiseaux sont protégés des animaux sauvages.
- Les aliments et l'eau sont offerts de façon à décourager les oiseaux sauvages d'y accéder.
- Le passage entre le parcours et le bâtiment est conçu pour permettre à tous les oiseaux d'y passer facilement.

**Contrôle visuel :**

- ✓ Il n'y a ni eau stagnante, ni fumier ou débris accumulés dans l'enclos et/ou sur le parcours.
- ✓ Les distributeurs d'aliments et les abreuvoirs sont assez nombreux.
- ✓ On a installé un grillage ou un autre type d'obstacle pour les prédateurs qui est en bon état.
- ✓ Il n'y a pas de débris qui pourraient servir d'habitat aux ravageurs.
- ✓ Il y a suffisamment d'abris et d'ombrages.

**Irrégularités et correctifs**

Si le gérant de la ferme estime que le secteur fourni au troupeau n'est pas en bon état, des mesures correctives sont prises pour corriger la situation en suivant les PNE établies. On inscrit dans le dossier la date, le problème et les mesures prises.

**Documentation connexe**

- PSFAF PRO 005 Programme de production de dindons
- Autre(s) :
- DOC 005b Registre du troupeau pour les élevages en bâtiments semi-confiné et en plein air

**Procédures normalisées d'exploitation (PNE)**

*Mesures de contrôle propres à la ferme et correctifs :*